


	Académie :	Session :	
	Examen ou Concours :	Série :	
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :	
NE	Epreuve/sous-épreuve :		
	NOM :		
RIEN	(en majuscule suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse) Prénoms :	N° du candidat	
	Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)	
ECRIRE	-----		
DANS	Examen ou Concours :	Série* :	
	Spécialité/option :		
CE	Repère de l'épreuve :		
	Epreuve/sous-épreuve :		
CADRE	(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)	Si votre composition comporte plusieurs feuilles, numérotez-les et placez les intercalaires dans le bon sens.	
	Note : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="text-align: center;">/ 20</td></tr></table>	/ 20	Appréciation du correcteur :
/ 20			

* Uniquement s'il s'agit d'un examen

L'épreuve comprend trois parties :

- 1 - Environnement économique (17 points)
- 2 - Environnement social (11 points)
- 3 - Connaissance de l'entreprise (12 points)

Vous répondrez aux questions posées sur les feuilles ci-jointes en prenant soin de suivre les consignes et de prendre connaissance des documents annexes.

 ACADÉMIE RENNES		EXAMEN : BEP-CAP	SPECIALITE : ALIMENTATION	
SESSION 2000	SUJET	EPREUVE : Vie économique et juridique de l'entreprise - commercialisation (EP3)		
Durée : 1h30	Coefficient : 2	Code sujet : 189 DLC 00	Page : 1/11	

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE BARREE

PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Lire le texte “ 140 LICENCIEMENTS CHEZ PECHE ET FROID “ :

140 licenciements chez Pêche et Froid

La conserverie de poissons Pêche et Froid, victime de difficultés financières, va fermer ses deux usines de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), entraînant la suppression de 140 emplois. Spécialisée dans la conserve de thon, Pêche et Froid (750 salariés), qui a des intérêts importants dans la Cobrecaf (Concarneau), a perdu 60 millions l'an dernier et délocalisera ses activités de conserverie et de conditionnement en Côte-d'Ivoire et à Madagascar où la main-d'œuvre est moins chère.

Ouest-France du 6/10/1999

1 - Indiquer la dénomination sociale de l'entreprise citée dans le texte : (BEP : 1 pt ; CAP : 3 pt)

.....

2 - Préciser la spécialité de cette entreprise : (BEP : 1 pt ; CAP : 3 pt)

.....

3 - Citer les conséquences des difficultés financières que connaît actuellement l'entreprise :
(BEP : 2 pt ; CAP : 6 pt)

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE BARREE

4 - Vous répondrez en cochant la bonne réponse : (BEP uniquement : 1 pt)

Les 140 licenciements sont-ils :

- des licenciements économiques

OU

- des licenciements pour faute professionnelle

5 - Justifier votre réponse : (BEP uniquement : 4 pt)

.....
.....
.....
.....

6 - Définir la délocalisation : (BEP uniquement : 4 pt)

.....
.....
.....

7- Citer les pays vers lesquels la société délocalisera ses activités de conserverie et de conditionnement : (BEP : 2 pt ; CAP : 3 pt)

.....

8 - Indiquer la raison pour laquelle la société délocalise sa production : (BEP : 2 pt ; CAP : 2 pt)

.....
.....

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE BARREE

DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT SOCIAL

Lire le texte « LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE » par Laurent VERDIER :

Le contrat d'apprentissage est un contrat particulier conclu entre l'employeur, l'apprenti et la Chambre des Métiers, au terme duquel l'employeur s'engage, au-delà du versement d'un salaire fixé dans des conditions particulières, à assurer une formation professionnelle à l'apprenti qui s'engage, de son côté, à travailler pour son employeur et à suivre également, la formation dispensée auprès du Centre de Formation des Apprentis.

Compte tenu de la particularité de ces contrats, un certain nombre de conditions doivent être impérativement remplies, à défaut, l'employeur s'expose à des sanctions pénales.

EXTRAIT DU JOURNAL
" LA TOQUE MAGAZINE " N° 90

1 - Définir le contrat d'apprentissage :

(BEP et CAP : 3 pt)

.....

.....

.....

.....

.....

2 - Préciser la forme du contrat d'apprentissage :

(BEP et CAP : 1 pt)

.....

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE BARREE

3 - Citer deux obligations de l'employeur et deux obligations de l'apprenti : (BEP et CAP : 4 pt)

Obligations de l'employeur :

.....
.....

Obligations de l'apprenti :

.....
.....

4 - Indiquer dans quel établissement sera dispensé l'enseignement théorique : (BEP et CAP : 1 pt)

.....

PRENDRE CONNAISSANCE DU TABLEAU SUIVANT :

Tableau de Rémunération des Apprentis		
Age du jeune	Année d'exécution du contrat	% du SMIC
16-17 ans	1 ère année	25%
	2 ème année	37%
	3 ème année	53%
18-20 ans	1 ère année	41%
	2 ème année	49%
	3 ème année	65%
21-25 ans	1 ère année	53%
	2 ème année	61%
	3 ème année	78%

A cela s'ajoute le règlement d'heures supplémentaires éventuelles, dans les mêmes conditions que celles applicables au personnel attaché à l'entreprise et calculé sur la base du salaire de l'apprenti.

Extrait du journal " La Toque Magazine " N° 90

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE BARREE

5 - Indiquer quel est le pourcentage du SMIC à appliquer pour calculer la rémunération d'un apprenti âgé de 19 ans en 2^{ème} année d'apprentissage : (BEP et CAP : 2 pt)

.....

.....

.....

TROISIEME PARTIE : CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance des annexes notées ci-dessous, vous répondrez aux questions de la page suivante :

Annexe 1 : facture (page 8)

Annexe 2 : bon de livraison (page 9)

Annexe 3 : bon de commande (page 10)

Annexe 4 : complément tarif (page 11)

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE BARREE

1 - Enumérer les éventuelles erreurs figurant sur le corps de la facture adressée à la boulangerie

LE GALL de Douarnenez :


(BEP : 6 pt ; CAP : 8 pt)

ARTICLES	CONSTAT
Sel fin	
Sucre semoule	
Poires Sirop	
Cubes pastèques	

2 - Calculer le montant Hors Taxe de la facture en tenant compte des réponses précédentes :

(BEP : 6 pt ; CAP : 4 pt)

ARTICLES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
Sel fin			
Sucre semoule			
Poires sirop			
Cubes pastèques			
Total HT de la facture			

<p>F.G.A. THOMAS & FILS <small>SAIS en capital de 500 000 Frc COCULDE BODLAVERE</small></p>  <p>Facture le distributeur breton des métiers de bouche</p>				<p>Livraison : Boulangerie-pâtisserie Le Gall 15 rue du pont</p> <p>Facturation : Boulangerie-pâtisserie Le Gall 15 rue du pont</p>				<p>Date : 31/12/1996</p> <p>N° Facture : 174678</p> <p>Code client : 2075</p>		
Code article	Désignation	Colis	Conditionnement	Qté command.	Prix unit. HT	Tx rem.	Prix unit. Net HT	Montant HT	Code TVA	
	<i>Enlèvement N° 0338076 du 3/12/96</i>									
01365	- Sel fin (sac)	1	25,00	25,00	1,42		1,42	35,50	1	
00175	- Sucre semoule Beghin-Say (sac)	3	20,00	60,00	7,06		7,06	423,60	1	
03046	- Poires sirop (5/1)	6	1,00	6,00	28,95		28,95	173,70	1	
06586	- Cubes Pastèques conf. tricolores (bte)	3	1,00	3,00	27,06		27,06	81,18	2	
Catégories de marchandises								Totaux de la facture		TOTAL A PAYER
Libellé		Montant HT	Hors Taxes	Taux %	T.V.A.	T.T.C.				
Fabrication 5,50		632,80	632,80	(1) 5,50	34,80	667,60				
" " 20,60		81,18	81,18	(2) 20,60	16,72	97,90				
										765,50

règlement :

Relevé par chèque au 31/01/97

Talon à joindre à votre règlement :
 31/12/1996
 Client 2075
 Facture n° 174678

F.G.A. THOMAS & FILS

SAFIS en capital de 500 000 Frs
CORRUPE SODIAVENT

L1 de Keryado - B.P. 2809 - 9652 LORIENT Cedex
Tél 02 97 83 83 70 Fax 02 97 37 76 49



Facture

Le distributeur breton des métiers de bouche

BON DE LIVRAISON

BOULANGERIE PÂTISSERIE LE GALL

15 RUE DU PONT
29100 DOUARNENEZ

CODE CLIENT : 2075

DATE DE COMMANDE : 30-11-96

REFERENCE COMMANDE CLIENT : 123

DATE DE LIVRAISON : 03-12-96

BON DE LIVRAISON : 0338076

LIVRAISON PAR ROUTE - FRANCO DE PORT

CODE ARTICLE	DESIGNATION	COLIS	CONDIT	QUANTITE COMMANDEE	QUANTITE LIVREE
01365	SEL FIN SAC	1	25.00	25.00	25.00
00175	SUCRE SEMOULE BEGHIN-SAY SAC	3	60.00	60.00	60.00
03046	POIRES SIROP 5/1	6	6.00	6.00	6.00
06586	CUBES PASTèques CONF. TRICOLO. BTE	2	3.00	2.00	2.00

NOMBRE DE COLIS : 12

POIDS : 121.53.kg

**BOULANGERIE
 PATISSERIE**

C. Le Gall

15 Rue du Port - 29100 DOUARNENEZ
 Tél. : 02 . 98 . 92 . 56 . 22
 S. A. R. L. au capital de 98500 F
 R.C.S. QUIMPER B 908 123 617

BON DE COMMANDE

F.G.A THOMAS et FILS

Z.I. de Keryado - B.P. 2839
 56312 LORIENT Cedex

DATE : 30/11/1996
 NUMERO BON DE COMMANDE : 123
 DATE DE LIVRAISON : 03/12/1996
 CONDITION DE LIVRAISON : Par route ; Franco de port
 CONDITION DE PAIEMENT : Par chèque 30 jours fin mois

CODE ARTICLE	DESIGNATION	QNT	PRIX UNITAIRE	QUANTITE COMMANDEE	PRIX TOTAL	TVA REVERSE	PRIX UNITAIRE NET	MONTANT NET	CODE TVA
01365	SEL FIN SAC	1	25.00	25.00	1.42		1.42	35.50	1
00175	SUCRE SEMOULE BEGHIN-SAY SAC	3	20.00	60.00	6.20		6.20	372.00	1
03046	POIRES SIROP 5/1	6	1.00	6.00	28.95		28.95	173.70	1
06586	CUBES PASTECQUES CONF. TRICOLO.B	3	1.00	3.00	27.06	10	24.35	73.06	2

TOTALS				
Hors Taxes	Code TVA	Taux TVA	TVA	T.T.C.
581.20	1	5.50	31.97	613.17
73.06	2	20.60	15.05	88.11
654.26			47.02	701.28

F.G.A. THOMAS & FILS

COOPÉRIE DOUARNÉZ
Z.I. de Keryado - B.P. 2839
56312 LORIENT Cedex
Tel 97.83.03.70 Fax 97.37.76.49



BOULANGERIE PÂTISSERIE LE GALL
15 RUE DU PONT
29100 DOUARNENEZ

Le distributeur breton des métiers de bouche

Lorient, le 30/08/96

N/ Réf : 001.08.96.LR

Objet : Tarifs 96-97

Monsieur,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-après les prix que vous nous avez demandé de vous faire parvenir, en complément de ceux que vous avez déjà.

CODE	DESIGNATION	CDT	PRX H.T.
4000	Levure boulan. bleue hirond. barre	2.50	6.75
175	Sucre semoule beghin-say	20.00	6.20
914	Poudre à lait 26 % BBA	10.00	20.25
5227	Orfée gourmet brioche	12.00	18.48
3994	Orfée gourmet feuille plaq.2	10.00	18.48
5217	Orfée gourmet crois. plaq. no2	10.00	18.48
4303	Record vert	10.00	9.30
	Sprint feuille	10.00	10.20
	Sprint croissant	10.00	10.20

En espérant avoir répondu à votre attente, Recevez, Monsieur, nos salutations respectueuses.

THOMAS G.